



ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 828-20

À TOUS LES CITOYEN(NE)S ET CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON :

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QUE le conseil municipal a adopté, le 14 septembre 2020, le règlement de concordance numéro 828-20 modifiant le Règlement de zonage numéro 243-91 afin d'agrandir la zone I-340 pour se conformer aux limites de l'affectation industrielle au plan d'urbanisme et au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

QUE le règlement numéro 828-20 est entré en vigueur le 2 novembre 2020.

QUE les intéressés peuvent obtenir communication de ce règlement en communiquant avec la Municipalité pendant les jours et heures normales de bureau.

Donné à Saint-Lambert-de-Lauzon,
ce 5^e jour de novembre 2020,

Éric Boisvert, avocat
Directeur général et secrétaire-trésorier